

charte des collégiens du val-de-marne pour une nouvelle culture de l'eau



image et représentation

article 1

L'eau est vitale pour tous, afin que l'eau respire nous devons la soigner pour qu'elle illumine de nouveau notre vie. Elle est indispensable à la vie et à toutes formes de vie. Nous devons la considérer comme un patrimoine de la terre

L'eau dans le monde

article 2

L'eau est une ressource naturelle qui doit appartenir à tous les êtres vivants. Les pays doivent être solidaires entre eux concernant l'eau. La gestion de ces ressources doit se faire de façon responsable et transparente vis-à-vis des usagers. L'eau devrait être partagée équitablement pour éviter les conflits et les guerres entre les nations.

article 3

Tout homme vit avec le droit d'utiliser l'eau, et le devoir de la respecter car elle est vitale. Donc, chaque citoyen a le droit de disposer d'au moins 40 litres d'eau potable gratuite par jour.

réseaux et gestion de l'eau

article 4

En France, l'eau est mise en réseau, pompée, nettoyée, canalisée, distribuée pour différents usages : industrie, agriculture, usage domestique. Les réseaux nous alimentent individuellement, pourquoi limiter notre lien avec l'eau au réseau ? L'eau coule dans les rivières, l'eau tombe du ciel et elle existe aussi sous la terre dans les nappes. Pour certains usages, utilisons l'eau là où elle est.

article 5

L'eau sous toutes ses formes appartient à tout le monde. Si l'eau était une marchandise, les torrents, les fleuves, les rivières seraient dérivés et mis en réserve. Si on conditionnait l'eau et si on la déplaçait, sa répartition serait inégale. Vendre l'eau c'est comme la voler et la revendre

pollutions

article 6

La pollution augmente de plus en plus sur terre et surtout dans l'agriculture intensive et l'industrie. Les états doivent informer et éduquer les populations aux dangers de la pollution et encourager des modes de production non polluants.

article 7

La pollution est devenue un moyen de gagner de l'argent pour les industriels qui dépolluent. Plutôt que d'inventer des usines qui coûtent très cher pour dépolluer - et donc réservées aux pays riches - peut-être devrions nous apprendre à polluer moins et à respecter nos ressources en eau.

biodiversité

article 8

La biodiversité est essentielle au maintien des ressources nécessaires à la vie, il est donc de notre devoir de les protéger au niveau international car les milieux naturels appartiennent à l'humanité. Donc la faune et la flore ne doivent pas être un objet de commerce à leur détriment.

article 9

Il faut créer davantage de réserves naturelles sans couper les habitants des villes de la nature. Donc, il faut végétaliser plus d'espaces urbains, informer et responsabiliser les utilisateurs et favoriser la concertation et la solidarité.

Les dangers de l'eau

article 10

Toute personne a le droit d'être protégée des caprices de l'eau : nous devons arrêter de tout bétonner sinon l'eau ne peut plus être absorbée par la terre. Un couvert végétal approprié est essentiel. Nous voulons un réseau d'alerte international et interrégional afin de prévenir les dangers liés à l'eau. Nous ne devons pas oublier les événements et les erreurs du passé pour qu'ils ne se reproduisent pas dans le futur.

article 11

Tout être humain a le droit à de l'eau potable et à une hygiène de l'eau suffisante pour ne pas tomber malade. Chaque pays s'engage à s'entraider en partageant leurs connaissances et leurs techniques et en fournissant tous les soins nécessaires à ceux qui en ont besoin, il est du devoir des états de construire les installations nécessaires pour lutter contre les maladies liées à l'eau.

patrimoine fluvial

article 12

Pour récupérer nos espaces de berges, retirons les usines qui ne sont pas liées à l'eau et qui polluent. Avant, l'eau des fleuves était plus propres, les villes avaient des rapports plus forts avec l'eau car elles en comprenaient l'utilité. Aujourd'hui, il faudrait reconquérir un accès facile à l'eau et aux berges pour y faire des activités en imaginant de nouveaux usages.

article 13

Pour que les villes se tournent vers leur fleuve, que l'on raconte leur histoire commune, que les gens reviennent vers le fleuve, qu'il ne devienne pas une autoroute fluviale : animons leurs histoires, créons des parcours d'eau dans les villes, aménageons les aqueducs et réhabilitons les fleuves.

sports, loisirs et espaces publics

article 14

Créer des espaces loisirs dans les espaces naturels sans dégrader la biodiversité (faune, flore et mise en réserve). Pour le nettoyage de ces sites, une action bénévole se fera régulièrement par des associations et des collégiens. Une sensibilisation auprès des habitants sera diffusée dans le département. Pour éviter les explosions de visiteurs il faut ouvrir plusieurs sites.

article 15

Créer des accès faciles, des transports en commun qui mènent les habitants directement aux plages. il faut que la plage soit gratuite, mais les activités payantes permettront son entretien. Pour l'aménagement des berges et des rivières, les associations (pêcheurs, sportifs, promeneurs, habitants, protecteurs de la nature, etc.) se concerteront.

Image et représentation

article 16

Les notions fondamentales de civisme à l'égard de l'eau et de l'environnement dépendent de notre patrimoine et de notre identité culturelle. Chacun doit gérer son eau et nul ne peut la contrôler pour eux. C'est pour cela qu'il faut respecter la diversité culturelle.



La Charte a été adoptée le 21 avril 2005 par 856 collégiens du Val-de-Marne